

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2285

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **L'Ecoin sous la Combe - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de rénovation de chauffage urbain**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2215 en date du 18 octobre 2004 le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de rénovation du chauffage urbain à L'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 15 octobre 2004, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : gros œuvre et second œuvre des sous-stations primaires et secondaires ; entreprise Ruiz pour un montant de 175 757 € HT, soit 210 205,37 € TTC,

- lot n° 2 : terrassements des réseaux de chauffage urbain et des caniveaux béton ; entreprise Sade pour un montant de 209 081,50 € HT, soit 250 061,47 € TTC (tranche ferme) et de 58 992,50 € HT, soit 70 555,03 € TTC (tranche conditionnelle),

- lot n° 3 : tuyauterie industrielle ; entreprise Crystal pour un montant de 540 400 € HT, soit 646 318,40 € TTC (tranche ferme) et 40 032 € HT, soit 47 878,27 € TTC (tranche conditionnelle).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2004-2215 en date du 18 octobre 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 15 octobre 2004 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents pour :

- le lot n° 1 : gros œuvre et second œuvre des sous-stations primaires et secondaires avec l'entreprise Ruiz pour un montant de 175 757 €HT, soit 210 205,37 €TTC,

- le lot n° 2 : terrassements des réseaux de chauffage urbain et des caniveaux béton avec l'entreprise Sade pour un montant de 209 081,50 €HT, soit 250 061,47 €TTC (tranche ferme) et de 58 992,50 €HT, soit 70 555,03 €TTC (tranche conditionnelle),

- le lot n° 3 : tuyauterie industrielle avec l'entreprise Crystal pour un montant de 540 400 €HT, soit 646 318,40 €TTC (tranche ferme) et 40 032 €HT, soit 47 878,27 €TTC (tranche conditionnelle).

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - opération n° 0705 dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,